

Lot n° : **29**
 Section : **AE**
 N° : **-**
 8 impasse des Vents

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE SAINT-MATHURIN

Avenue des Sables

Lotissement à usage principal d'habitation " Porte Océane "

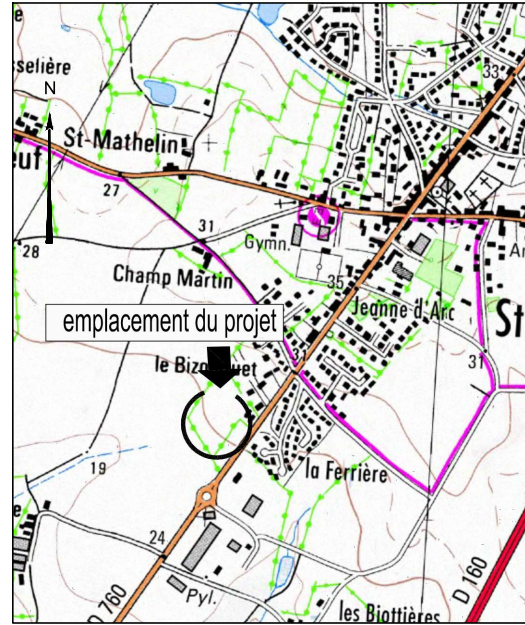
autorisé par arrêté N°PA0852501900001 du 19 novembre 2019

Superficie : **392 m²**
 Superficie de plancher maximale : 170m²

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

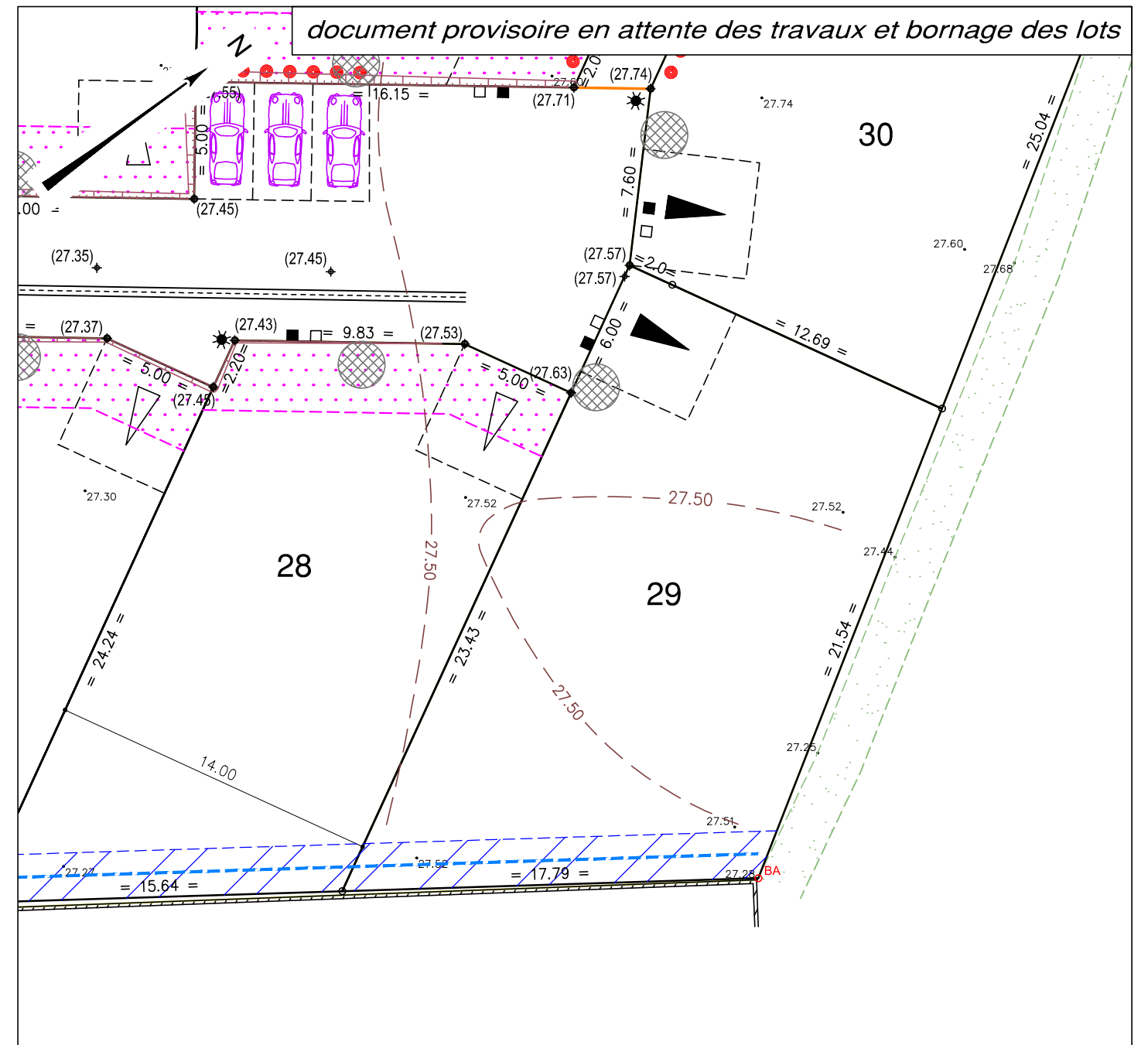
PLAN DE SITUATION

PLAN D'ENSEMBLE



LEGENDE

	Zone de protection de la végétation existante (zone d'implantation possible d'annexes indépendantes à ossature bois ou d'aspect similaire sans fondations).
	Zone non constructible
	Servitude d'aqueduc canalisation EP (zone non constructible)
	Accès automobile privatif interdit
	Haie bocagère obligatoire d'une hauteur maximum de 1,80m prise en charge par l'aménageur (si doublée par un grillage, grillage à la charge de l'acquéreur)
	Emplacement préférentiel du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
	Emplacement obligatoire du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
	Emplacement des places de stationnement publiques
	Plantation projetée (emplacement de principe)
	Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
	Végétation existante conservée (confortation possible)
	Aire de présentation containers ordures ménagères
	Surfaces en remblai sur lot jusqu'à l'altitude 25.80 NGF



Maître d'Ouvrage



ZA La Verduze
 6 Boulevard Eiffel
 Belleville sur Vie
 85170 BELLEVIGNY

Architecte DPLG



www.geouest.fr

26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
 Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

Espaces paysagés
 Liste de végétaux à titre indicatif, non exhaustive

- Arbre isolé
 Amelanchier canadensis - Amélanchier
 Prunus avium - Merisier
- Haie type champêtre (y compris sujets en complément de la haie existante)
 Rhamnus frangula - Bourdaine
 Euonymus europæus - Fusain d'Europe
 Corylus avellana - Noisetier
 Sambucus nigra - Sureau noir
 Ligustrum vulgare - Troène commun
 Viburnum opulus - Viorne obier
- Massif bas avec arbustes hauts ponctuellement
 Arbustes bas
 Hypericum 'Hidcote' - Millepertuis 'Hidcote'
 Achillea millefolium - Achillée millefeuille
 Cistus purpureus - Ciste pourpre
 Pittosporum tobira 'Nana' - Pittosporum nain
 Salix purpurea 'Nana' - Saule pourpre nain
 Perovskia atriplicifolia - Sauge d'Afghanistan
- Arbustes hauts en cépée
 Tamarix tetrandra - Tamgris de printemps
 Cornus alba 'Baton Rouge' - Cornouiller blanc
 Euonymus europæus - Fusain d'Europe
 Corylus avellana 'Contorta' - Noisetier tortueux
 Salix viminalis - Osier blanc

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- (00.00) - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- regard tabouret EU
- regard tabouret EP
- T : TN - cote tampon du regard EU } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEU : 26.25 - cote radier du branchement EU
- T : TN - cote tampon du regard EP } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEP : 26.45 - cote radier du branchement EP
- candélabre
- emplacement indicatif du coffret électrique/téléphone et du citerneau AEP

Ouvrages hors sols :
 Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.
 Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).



www.geouest.fr



Talutage de voirie dans l'emprise du lot